

FARITAS



Guide utilisateur COLLECTIVITÉS

Table des matières

1. Présentation générale de l'outil.....	3
2. Modalités d'accès au service.....	4
2.1. Disposer d'un compte pour le PIGP.....	4
2.2 Être habilité au service.....	4
2.3 Procédure de connexion au service.....	5
3. Page d'accueil du service.....	6
4. Consultation des déclarations déposées.....	7
4.1. Téléchargement d'une déclaration.....	7
4.2. Accès à l'analyse d'une déclaration.....	8
5. Foire aux questions (FAQ).....	11
6. Outil de recherche de délibérations.....	12
7. Mon compte utilisateur.....	13
8. Déconnexion du service.....	14

1. Présentation générale de l'outil

Le service **FARITAS** entend **répondre à plusieurs irritants** rencontrés par les différents acteurs de la chaîne fiscale taxe de séjour. L'objectif est de **simplifier la démarche administrative de déclaration** de la taxe collectée par les opérateurs numériques tout en accompagnant les collectivités locales dans la **gestion et le contrôle de cette taxe**, et ainsi améliorer le traitement comptable des reversements afférents par les services comptables locaux de la DGFIP.

Pour cela, la Délégation à la transformation numérique de la DGFIP a développé un **service centralisé de déclaration** de la taxe de séjour à l'attention des opérateurs numériques.

Testé dans le cadre d'essais pilotes au cours de l'année 2023, ce service s'inscrit désormais dans le cadre d'une **expérimentation législative** prévue par l'**article 129 de la loi n° 2023-1322** du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Ce nouveau cadre juridique permettra aux **opérateurs numériques qui le souhaitent** de déroger au processus déclaratif actuel de la taxe de séjour encadré par le Code général des collectivités territoriales (article L.2333-34) en déposant, pour chaque période de versement de la taxe, une **déclaration unique couvrant l'ensemble du territoire national**, auprès de l'administration fiscale, depuis leur espace sécurisé professionnel sur le site www.impots.gouv.fr, au travers du service « **Déclarer Taxe de séjour** ».

Les collectivités concernées par le dépôt d'une déclaration sont notifiées par courrier électronique et peuvent y accéder depuis le **Portail de la gestion publique** (<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/>) au travers du service « **Déclarations de taxe de séjour** ». Chaque collectivité peut ainsi consulter et télécharger les déclarations déposées, uniquement pour les séjours qui la concerne.

2. Modalités d'accès au service

2.1. Disposer d'un compte pour le PIGP

Le service **FARITAS** est accessible pour les collectivités depuis le **Portail internet de la gestion publique** (PIGP) dont l'URL de connexion est : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/>.

Afin de pouvoir se connecter au **PIGP**, l'utilisateur *Collectivité* doit disposer d'un compte avec un identifiant sous la forme « **pnom-xt** ».

Si ce n'est pas le cas, le partenaire externe souhaitant accéder à **FARITAS** doit se rapprocher du **Conseiller aux décideurs locaux** ou bien du responsable du **Service de gestion comptable** qui couvre son territoire afin qu'il lui soit créé un compte utilisateur pour le PIGP.

2.2 Être habilité au service

Une fois connecté au **Portail internet de la gestion publique** (PIGP), le service FARITAS est accessible par le bouton « **Déclarations de taxe de séjour** ».

Afin de pouvoir visualiser ce service dans la liste des applications accessibles depuis le PIGP, l'utilisateur *Collectivité* doit avoir été habilité à **FARITAS**.

Si ce n'est pas le cas, le partenaire externe souhaitant accéder à **FARITAS** doit se rapprocher du **Conseiller aux décideurs locaux** ou bien du responsable du **Service de gestion comptable** qui couvre son territoire afin que son compte utilisateur pour le PIGP soit habilité au service.

Lors de cette habilitation il est impératif de communiquer à l'interlocuteur DGFIP les **SIREN des collectivités délibérantes** dont l'utilisateur est autorisé à gérer la taxe de séjour.

Attention : Si la collectivité délibérante est un EPCI, l'utilisateur *Collectivité* ne doit être habilité que pour le SIREN de cette entité juridique et non pas pour l'intégralité des SIREN des communes composant l'EPCI. En cas de doute sur ce point, l'utilisateur *Collectivité* et/ou l'interlocuteur DGFIP sont invités à se rapprocher de l'équipe projet pour un accompagnement spécifique.

2.3 Procédure de connexion au service

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bienvenue sur le Portail de la Gestion Publique

Le PIGP vous permet des échanges numériques et sécurisés entre ordonnanceurs et comptables des collectivités territoriales et des établissements publics

Conditions d'utilisation du Portail

En entrant sur le système d'information de la Direction Générale des Finances Publiques, vous vous engagez à respecter les recommandations de :

- La Charte Ministérielle d'Utilisation des Outils Numériques (Consulter la charte)
- La Politique Générale de Sécurité du Système d'Information des Ministères Économiques et Financiers (Consulter la PGSS)

ALERTE ESCROQUERIE : Des escrocs se font passer pour la DGFP ou la Banque de France, afin de récupérer des identifiants et codes d'accès au portail internet de la gestion publique (PIGP). Ces données ne doivent jamais être communiquées. La plus grande vigilance doit être observée dans un contexte de recrudescence des cas de fraude aux faux ordres de virement (voir [plaquette d'information DGFP](#)).

Authentification

Saisir la partie gauche (avant l'@) de l'adresse mél ou l'identifiant "-xt" pour les utilisateurs externes :

Identifiant Mot de passe "-xt" oublié?

Mot-de-passe

Connexion

1. L'utilisateur *Collectivité* accède au **PIGP** sur l'URL : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/>.

2. Il saisit son identifiant sous la forme « **pnom-xt** » ainsi que son mot de passe.

3. Il clique sur « **Connexion** ».

4. Une fois authentifié l'utilisateur *Collectivité* clique sur « **Déclarations de taxe de séjour** ».

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bienvenue sur le Portail de la Gestion Publique

Liste des applications disponibles pour
MR BERNARD DUPONT

Déclarations de Taxe de séjour

Déclarations de Taxe de séjour

Gérer ses informations personnelles et changer son mot de passe

Consulter les coordonnées du service d'assistance

Expiration de votre mot de passe le 18 Janvier 2025

Déconnexion

5. En fonction des SIREN renseignés lors de la procédure d'habilitation, l'utilisateur *Collectivité* accède à une page de sélection de la collectivité de travail qui présente une liste de collectivités.

6. Il clique sur la collectivité souhaitée pour accéder à l'outil **FARITAS**.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **FARITAS** Me déconnecter | BERNARD DUPONT

Sur quelle collectivité souhaitez-vous travailler ?

Afin de pouvoir accéder à l'outil FARITAS, veuillez sélectionner l'une des collectivités pour lesquelles vous êtes habilité. Vous pourrez changer de collectivité à tout moment depuis la page Mon compte utilisateur.

[CC FAUCIGNY-GLIERES CCEP](#) →

[CA BEAUNE COTE ET SUD](#) →

[CC PAYS DE FAYENCE](#) →

[CC MAINE SAOSNOIS](#) →

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **FARITAS**

FARITAS est un service innovant proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) afin de faciliter le processus déclaratif et de reversement de la taxe de séjour collectée par les plateformes numériques de réservation de séjour.

Faites nous part de vos propositions pour améliorer ce service:
service-faritas@dgfp.finances.gouv.fr

impots.gouv.fr economie.fr service-public.fr data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | Données personnelles | Gestion des cookies

3. Page d'accueil du service

La page d'accueil présente les 4 fonctionnalités du service sous forme de tuiles cliquables :

- **Consulter les déclarations des plateformes** (voir §4.)
- États des déclarants (non encore disponible)
- **Foire aux questions** (voir §5.)
- **Outil de recherche des délibérations** (voir §6.)

Le bandeau supérieur permet à l'utilisateur de **se déconnecter** du service ou bien d'accéder à la page « **Mon compte** » (voir §7.) en cliquant sur son **PRÉNOM NOM**.

Un **menu de navigation** permet d'accéder rapidement aux principales fonctionnalités du service.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FARITAS

[Me déconnecter](#) [BERNARD DUPONT](#)

[Accueil](#) [Consulter les déclarations des plateformes](#) [FAQ](#)

Bienvenue sur le service FARITAS

Vous accédez aux déclarations relatives à la collectivité **CC FAUCIGNY-GLIERES CCFG**.

Le service FARITAS a été conçu pour faciliter, par le numérique, le processus de déclaration de la collecte de Taxe de séjour par les plateformes d'hébergement.

Sur cet espace, vous pouvez consulter, chaque semestre, la taxe de séjour collectée sur votre territoire par les plateformes utilisant le service. À partir des déclarations nationales transmises, FARITAS se charge de la répartition et de la transmission des données à chaque collectivité délibérante concernée. L'outil vous partage également les éventuelles anomalies de non conformité ou de liquidation détectées sur les déclarations qui vous concernent.

Que souhaitez-vous consulter ?

 <p>Consulter les déclarations des plateformes. Consulter et gérer les déclarations des plateformes d'hébergements concernant votre collectivité.</p>	 <p>États des déclarants Disponible prochainement</p>
 <p>Foire Aux Questions Pour toutes questions, consulter notre FAQ.</p>	 <p>Outil de recherche de délibération ↗ Accéder facilement aux dernières délibérations de taxe de séjour.</p>

4. Consultation des déclarations déposées

Si certaines déclarations déposées par les opérateurs numériques sur le service FARITAS présentent des séjours concernant la collectivité de travail sélectionnée par l'utilisateur *Collectivité*, celles-ci sont affichées sous la forme d'un **tableau** dont les résultats peuvent être filtrés par période de déclaration et par opérateur déclarant.

L'utilisateur *Collectivité* peut, depuis cette page, **télécharger** la déclaration semestrielle de l'opérateur numérique de son choix (voir §4.1.) ou bien **accéder à l'analyse** de cette déclaration réalisée automatiquement par l'outil (voir §4.2.).

4.1. Téléchargement d'une déclaration

Le téléchargement de la déclaration souhaitée se fait en cliquant sur « **Télécharger la déclaration** ».

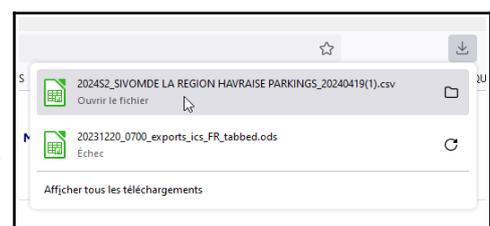


The screenshot shows the FARITAS web interface. At the top, there are logos for the French Republic and FARITAS, along with a user profile for Bernard DUPONT. The main heading is "Consulter les déclarations des plateformes". Below this, there are filters for "Période" and "Plateforme", and a "Réinitialiser les filtres" button. The table below lists three declarations:

Période	Plateforme	Date de la déclaration	Montant à percevoir	Anomalies détectées	Analyse	Déclaration à télécharger
2024 - S2	SIVOM DE LA REGION HAVRAISE PARKINGS	17/04/2024	80,00 €	AUCUNE	Afficher l'analyse	Télécharger la déclaration csv – environ 0,4 Ko
2024 - S1	SIVOM DE LA REGION HAVRAISE PARKINGS	16/04/2024	16000,00 €	AUCUNE	Afficher l'analyse	Télécharger la déclaration csv – environ 80.0 Ko
2023 - S2	Plateforme inconnue (dépôt effectué par GILBERT FOUCAULT)	19/02/2024	216,45 €	12	Afficher l'analyse	Télécharger la déclaration csv – environ 1.2 Ko

Un **fichier CSV** est alors téléchargé directement sur le poste de travail de l'utilisateur *Collectivité* et accessible dans le dossier « **Téléchargements** » (aussi nommé « **Downloads** »).

À l'ouverture de ce fichier, l'utilisateur *Collectivité* doit choisir comme **séparateur** le **point-virgule**.



4.2. Accès à l'analyse d'une déclaration

Attention : Les analyses automatiques réalisées par l'outil **FARITAS** sont données à titre indicatif et n'engagent pas de procédures de rectification par l'administration. Il est rappelé le caractère expérimental du dispositif qui peut encore nécessiter certains ajustements. En cas d'erreur d'analyse constatée, l'utilisateur *Collectivité* est invité à se rapprocher de l'équipe projet pour un approfondissement.

L'accès à l'analyse d'une déclaration se fait en cliquant sur « **Afficher l'analyse** » dans le tableau vu au point précédent (voir §4.1.). L'utilisateur *Collectivité* accède alors à un **premier niveau d'analyse globale** de la déclaration déposée, limité aux séjours qui le concerne.

Cette analyse se compose de 4 sections :

- l'une présentant les **principaux chiffres clés**,
- la seconde permettant l'accès à la **liste des séjours analysés**,
- la troisième détaillant les **anomalies détectées** dans la déclaration,
- la quatrième présentant la **répartition du reversement** attendu, commune par commune.

Analyse de la déclaration

LABRE
Semestre 1, 2024 - 25/04/2024 à 10:18

Les principaux chiffres-clés

Taxe de séjour collectée	Nombre de séjours
175,20 €	4
Part communale : À VENIR	Nombre de nuitées
Part départementale : À VENIR	80
Part régionale : À VENIR	dont assujetties : 80

Les séjours analysés

Vous pouvez accéder à une analyse séjour par séjour en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Consulter la liste des séjours analysés](#)

Les anomalies détectées

Cette section présente le résultat window des analyses réalisées par FARITAS.

Anomalies détectées	Volume	% Séjours
... dont le montant de la taxe de séjour déclaré ne correspond pas à celui calculé	1	25,00 %
Total des anomalies détectées	1	

Vos reversements attendus

Cette section présente le détail des reversements de taxe de séjour à effectuer, agrégés par numéro SIREN de collectivité délibérante conformément aux éléments indiqués dans votre déclaration.

Télécharger le détail de vos reversements attendus pour Semestre 1, 2024 et la plateforme LABRE
csv - 1,5 Mo

Communes	Code INSEE	Nombre de séjours	Montant de taxe	% Sur montant total collecté
BEAUNE	21054	2	90,20 €	51,50 %
VAL-MONT	21327	2	85,00 €	48,50 %

En cliquant sur le bouton « **Consulter la liste des séjours analysés** », l'utilisateur *Collectivité* peut accéder à un **second niveau d'analyse** présentant, sous forme de **tableau**, tous les séjours déclarés par l'opérateur numérique concerné. Chaque ligne représente un séjour.

The screenshot shows the FARITAS web interface. At the top, there is a header with the French Republic logo, the FARITAS logo, and a user profile for BERNARD DUPONT with a 'Me déconnecter' link. Below the header is a navigation menu with 'Accueil', 'Consulter les déclarations des plateformes', and 'FAQ'. The main content area has a breadcrumb trail: 'Accueil > Consulter les déclarations des plateformes > Analyse de la déclaration > Liste des séjours analysés'. The title of the page is 'Liste des séjours analysés'. To the right, there is a box for 'LABRE' with the text 'Semestre 1, 2024 - 25/04/2024 à 10:18' and a download icon. Below this is a link: 'Télécharger la liste des séjours analysés csv - 0.4 Ko'. The main part of the page is a table with the following data:

Ville	Date de début du séjour	Nombre total de voyageurs	Nombre total de nuits	Montant de taxe collectée	Anomalies détectées	Action
VAL-MONT	01/03/2024	2	10	55,00 €	AUCUNE	Voir détail →
BEAUNE	01/03/2024	2	10	35,20 €	AUCUNE	Voir détail →
VAL-MONT	01/03/2024	2	10	30,00 €	ANOMALIES • Le montant de la taxe de séjour déclaré ne correspond pas à celui calculé	Voir détail →
BEAUNE	01/03/2024	2	10	55,00 €	AUCUNE	Voir détail →

L'utilisateur *Collectivité* peut télécharger cette liste au format CSV en cliquant sur le lien « **Télécharger la liste des séjours analysés** » en haut à droite du tableau. Ce fichier est alors téléchargé directement sur le poste de travail de l'utilisateur *Collectivité* dans le dossier « **Téléchargements** ».

On retrouve dans ce fichier :

- tout d'abord les mêmes informations que celle du fichier de déclaration (colonnes A à V),
- puis, pour chaque séjour, le résultat (colonnes W à AG) de chacune des analyses réalisées par l'outil **FARITAS** présenté sous forme d'indicateur booléen (0= pas d'anomalie et 1=anomalie),
- enfin, les dernières colonnes (AH et AI) indiquent l'**écart de calcul** estimé par l'outil (différence entre la taxe collectée par l'opérateur et la taxe attendue en application de la délibération votée) ainsi que le **rattachement attendu** à une collectivité délibérante (sur la base de l'adresse communiquée pour l'hébergement).

Le fichier téléchargé est donc beaucoup plus complet que les informations affichées sur cette page.

En cliquant sur le lien « **Voir détail** » de l'une des lignes du tableau, l'utilisateur *Collectivité* peut accéder à un **troisième niveau d'analyse** présentant, sous forme de **carte d'identité du séjour**, toutes les informations déclarées par l'opérateur numérique pour un séjour donné ainsi que le résultat des analyses automatiques réalisées par l'outil.

The screenshot shows the FARITAS web application interface. At the top, there is a header with the French Republic logo, the FARITAS logo, and a user profile for BERNARD DUPONT with a 'Me déconnecter' link. Below the header is a navigation menu with 'Accueil', 'Consulter les déclarations des plateformes', and 'FAQ'. A breadcrumb trail indicates the current page: 'Accueil > Consulter les déclarations des plateformes > Analyse de la déclaration > Liste des séjours analysés > Détail du séjour sélectionné'. The main content area is titled 'Détail du séjour sélectionné'. On the right, there is a box for 'LABRE' with a calendar icon and the text 'Semestre 1, 2024 - 25/04/2024 à 10:18'. The main content is divided into three columns: 'Informations du séjour', 'Montant déclaré', and 'Anomalies détectées'. 'Informations du séjour' lists: Date de début de séjour : 01/03/2024, Date de fin de séjour : 11/03/2024, Nombre total de voyageurs : 2 dont exonéré(s) : 0, Nombre total de nuits : 10, Code Nature de logement : 4, Code Catégorie de logement : 14, Adresse : 1 rue de la mairie, SIREN collectivité délibérante : 200006682, Libellé : CA BEAUNE COTE ET SUD. 'Montant déclaré' lists: Date de perception : 01/03/2024, Montant de la taxe perçue : 30,0 €. 'Anomalies détectées' has a section 'ANOMALIES' with a warning icon and a bullet point: 'Le montant de la taxe de séjour déclaré ne correspond pas à celui calculé'. Below this, 'Analyse des éléments déclarés' lists: Tarif par nuitée attendu : (empty), Montant total de la taxe attendu : 35,2 €, écart de calcul estimé à : -5,20, Typologie d'hébergement : Meublé de tourisme 3*, Rattachement attendu : CA BEAUNE COTE ET SUD.

Un **fil d'Ariane** positionné sous le menu de navigation permet à l'utilisateur *Collectivité* de pouvoir remonter facilement à un niveau supérieur d'analyse.

Pour revenir à la page d'accueil, l'utilisateur *Collectivité* peut à tout moment de sa navigation cliquer sur le mot « **Accueil** » dans le menu de navigation ou bien dans le fil d'Ariane.

5. Foire aux questions (FAQ)

Pour accéder à la Foire aux questions, l'utilisateur *Collectivité* peut à tout moment de sa navigation cliquer sur le mot « **FAQ** » dans le menu de navigation ou bien, cliquer sur la tuile « **Foire aux questions (FAQ)** » sur la page d'accueil.

Il accède alors au **sommaire** de cette Foire aux questions composée de 4 rubriques.



REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FARITAS

Me déconnecter BERNARD DUPONT

Accueil Consulter les déclarations des plateformes **FAQ**

Accueil > Foire Aux Questions

Consulter la Foire Aux Questions

- Qui utilise FARITAS ?
- Que sont les anomalies détectées par FARITAS ?
- Que sont les natures de logement ?
- Que sont les catégories de logement ?

Pour une meilleure compréhension des analyses réalisées par l'outil FARITAS, il est recommandé à l'utilisateur *Collectivité* de parcourir la section dédiée.

6. Outil de recherche de délibérations

En cliquant sur la tuile « **Outil de recherche de délibération** », l'utilisateur *Collectivité* peut consulter dans un nouvel onglet le site <https://taxesejour.impots.gouv.fr/FR/> qui permet de connaître les tarifs de la taxe de séjour appliqués sur le territoire d'une commune pour l'année en cours.

The screenshot shows the website interface for 'taxesejour.impots.gouv.fr'. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. The main header features the site name and the subtitle 'Délibération en matière de taxe de séjour'. A teal banner contains a 'Bienvenue' message and a note for digital operators regarding the 2019 tax collection obligation. Below this is a 'Rechercher' section with a search form. The form includes a text input for 'Nom de commune ou code postal', a dropdown for '... ou département', and a 'Rechercher' button. A note at the bottom of the form states: 'NB : une taxe additionnelle de 200 % s'ajoute au tarif indiqué dans la région Île-de-France.' The footer contains the copyright notice '© Direction générale des finances publiques - 2024' and a link to 'Informations Cookies'.

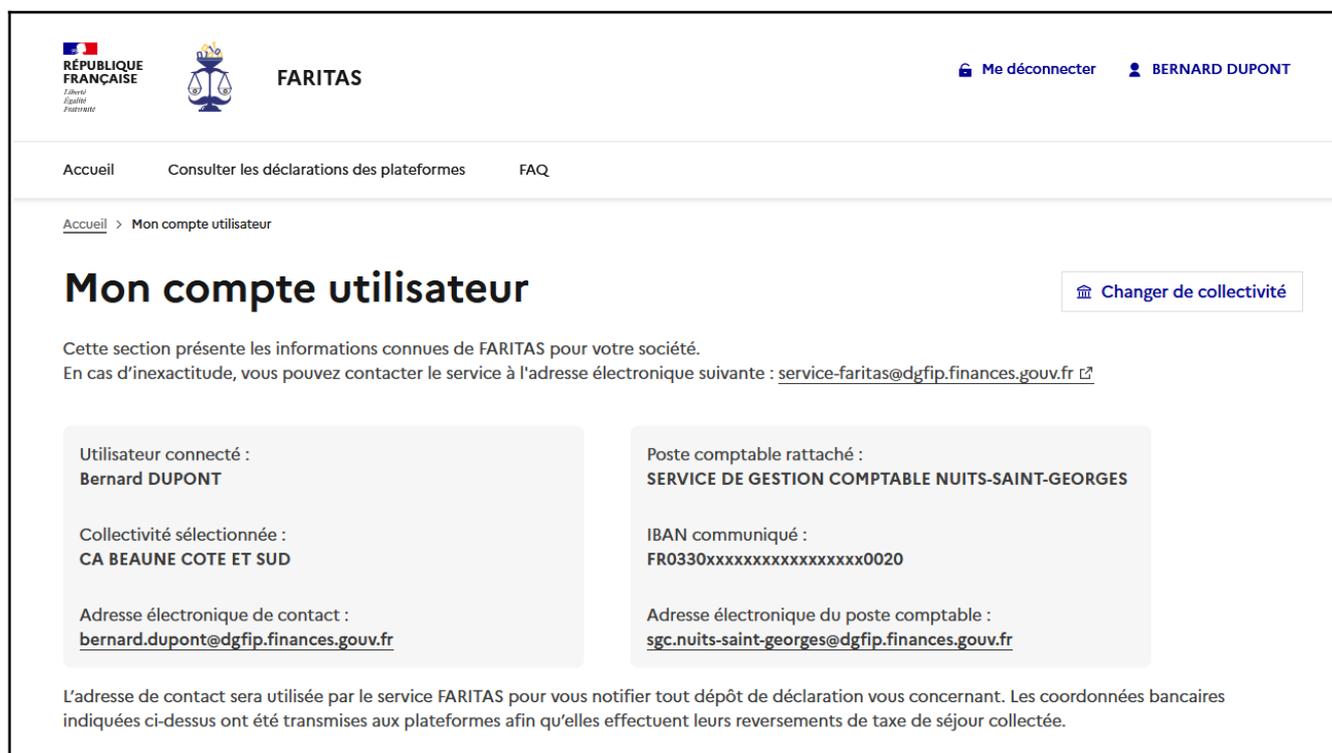
Le service **FARITAS** reste actif dans un autre onglet permettant à l'utilisateur *Collectivité* de poursuivre sa navigation sans devoir se reconnecter.

7. Mon compte utilisateur

L'accès à la page « **Mon compte utilisateur** » se fait depuis le bandeau supérieur, en cliquant sur **PRÉNOM NOM** en haut à droite.



L'utilisateur *Collectivité* accède alors à une page lui présentant les informations relatives à la collectivité de travail sélectionnée en début de parcours.

A screenshot of the "Mon compte utilisateur" page on the FARITAS website. The page header includes the French Republic logo, the FARITAS logo, and the user name "BERNARD DUPONT" with a "Me déconnecter" link. The main content area has a breadcrumb "Accueil > Mon compte utilisateur" and a title "Mon compte utilisateur" with a "Changer de collectivité" button. Below the title, there is a paragraph: "Cette section présente les informations connues de FARITAS pour votre société. En cas d'inexactitude, vous pouvez contacter le service à l'adresse électronique suivante : service-faritas@dgfip.finances.gouv.fr". There are two columns of information: "Utilisateur connecté : Bernard DUPONT" and "Collectivité sélectionnée : CA BEAUNE COTE ET SUD" on the left; "Poste comptable rattaché : SERVICE DE GESTION COMPTABLE NUITS-SAINT-GEORGES" and "IBAN communiqué : FR0330xxxxxxxxxxxxxxxx0020" on the right. At the bottom, there are two email addresses: "Adresse électronique de contact : bernard.dupont@dgfip.finances.gouv.fr" and "Adresse électronique du poste comptable : sgc.nuits-saint-georges@dgfip.finances.gouv.fr". A footer note states: "L'adresse de contact sera utilisée par le service FARITAS pour vous notifier tout dépôt de déclaration vous concernant. Les coordonnées bancaires indiquées ci-dessus ont été transmises aux plateformes afin qu'elles effectuent leurs versements de taxe de séjour collectée."

C'est depuis cette page qu'un utilisateur *Collectivité* habilité à travailler sur plusieurs collectivités délibérantes peut revenir sur la page de sélection de la collectivité de travail en cliquant sur le bouton « **Changer de collectivité** ».

8. Déconnexion du service

Pour des raisons de sécurité, une fois le travail terminé sur le service FARITAS, il est demandé à l'utilisateur *Collectivité* de se déconnecter du service en cliquant sur « **Me déconnecter** » en haut à droite de l'écran.

Il accède alors à une page de remerciement l'invitant à fermer l'onglet.



L'utilisateur *Collectivité* peut éventuellement poursuivre son activité sur une autre application du Portail internet de la gestion publique puis, il lui est demandé, pour des raisons de sécurité, de se déconnecter du portail en cliquant sur « **Déconnexion** » en bas à gauche.

